



CIRCULAIRE DE RENTREE année scolaire 2026/2027

POUR LE PRIMAIRE

I – PERISCOLAIRE

Vous pourrez procéder à l'inscription au périscolaire depuis votre compte école directe avant la rentrée, les informations vous seront adressées par la messagerie école directe.
Il n'y a pas de périscolaire le mardi 1 septembre.

II - CANTINE

Les repas sont servis tous les jours sauf le mercredi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner à la cantine, devront s'inscrire auprès du secrétariat du primaire, la facturation se fera au prix du repas-ticket (Voir feuille des tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

Toute demande de changement se fera uniquement par écrit auprès du chef d'établissement. La désinscription à la demi-pension est possible uniquement en fin de période facturation (fin décembre et fin mars).

III – TENUE ET COMPORTEMENT

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement avec la blouse de l'école attachée et propre ainsi qu'une tenue conforme au projet de l'établissement. Il est interdit de venir avec des bijoux, casquette, caleçon de bain, vêtements déchirés, piercing, legging, short, dessins dans les cheveux, les cheveux seront attachés. Une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à celui-ci.

La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

Sur le temps scolaire de 8h à 16h30 les élèves sont soumis au règlement intérieur, pendant le temps du périscolaire matin, midi et soir les élèves doivent avoir un comportement en adéquation avec notre projet d'établissement. Si cela n'était pas le cas alors nous serions contraints de ne plus accepter l'élève pour une période définie par le chef d'établissement.

IV - FOURNITURES SCOLAIRE

Les fournitures scolaires ainsi que les fichiers sont commandés par l'enseignante de la classe et seront distribués au fur et à mesure des besoins de chacun. Ils seront facturés au prix de 40€ sur la deuxième facture (fin septembre).

Les manuels sont à la charge de la famille – Un partenariat avec l'Association pour le Rayonnement des Bibliothèques Scolaires (ARBS) vous est proposé afin de pouvoir louer les manuels de votre enfant. Vous trouverez les informations sur votre compte école directe dans la partie « documents » et sur notre site internet www.isjm.fr.

Les blouses des élèves sont à la charge des familles et sont à commander sur le site www.letablierbobine.fr. Vous trouverez les informations sur votre compte école directe dans la partie document et sur notre site internet www.isjm.fr

IV – CARNET DE CORRESPONDANCE

Les élèves **doivent toujours avoir en leur possession le carnet de correspondance**. Les parents doivent le vérifier chaque soir et le signer si nécessaire.

Pour les élèves autorisés à sortir seuls de l'école aux heures de sorties, le carnet est obligatoire. Tout carnet de correspondance détérioré ou perdu sera remplacé et facturé 6€, ainsi que pour manque de place (coupons absences, retards, ...).

V- PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, quelque soit le motif, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 8 heures, par message sur école directe. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le coupon se trouvant dans le carnet de correspondance. La porte de l'école sera ouverte pour permettre l'accueil des élèves de 8h00 à 8h10, de 13h15 à 13h20 et de 16h20 à 16h30 pour la sortie des élèves. Les entrées et sorties en dehors des heures d'ouverture seront possibles avec l'autorisation du chef d'établissement.

VI- PASTORALE

Pour les élèves des classes de maternelle, CP et CE1, la culture humaine et religieuse se fera au sein de la classe. Pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, vous aurez le choix entre plusieurs propositions. Nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire d'inscription qui sera disponible dans votre espace école directe en début d'année scolaire.

VII – CONSIGNES

Elles auront lieu le mercredi, dans les bâtiments de l'Institution. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

VIII – DATES A RETENIR

Réunion parents/professeurs : Les enseignants présenteront leur pédagogie à l'ensemble des parents, d'où l'intérêt d'être présent dès le début de la réunion. Ces réunions auront lieu au cours des trois premières semaines du mois de septembre sans la présence des enfants.

Attention : les enfants ne sont pas autorisés à rester seuls dans la cour.

Les parents des élèves de maternelle pourront déposer le matériel de leur enfant le vendredi 28 août entre 13h00 à 16h00 ou le lundi 31 août de 08h00 à 12h00 à l'école primaire 8 rue Charbonnier de Belloy.

Les réunions auront lieu à 17h00 :

Petite Section et moyenne section : le vendredi 4 septembre

Grande section et CP : le lundi 14 septembre

CE1 : le mardi 8 septembre

CE2 : le vendredi 11 septembre

CM1 : le lundi 7 septembre

CM2 : le jeudi 3 septembre

POUR LE SECONDAIRE

I – LANGUES VIVANTES

Les langues enseignées dans l'établissement sont l'anglais, l'espagnol, le chinois et l'allemand. Pour toute autre langue la famille devra présenter à l'établissement une convention de formation avec le CNED au plus tard sous quinzaine après le jour de la rentrée. Ce document est à mettre à la signature du chef d'établissement. A défaut, l'élève devra s'inscrire dans une des langues enseignées dans l'établissement.

II – ETUDE

L'étude surveillée du collège et 3PM, qui a lieu de 16H20 à 17H15 est facultative. Elle est assurée le lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'inscription aura lieu la semaine de la rentrée sur école directe. L'étude du soir sera facturée pour l'année scolaire, en supplément de la contribution familiale. Elle débutera **le lundi 07 septembre**.

La désinscription à l'étude est possible uniquement en fin de période facturation (fin décembre et fin mars).

III – RESTAURATION

Les repas sont servis du lundi au vendredi, excepté le mercredi pour les collégiens. Les élèves désirant déjeuner occasionnellement au self, devront badger. Le repas sera porté sur une facture intermédiaire (voir feuille tarifs).

La désinscription à la demi-pension est possible uniquement en fin de période facturation (fin décembre et fin mars).

IV - LIVRES SCOLAIRES

COLLEGE : (de la 6^{ème} à la 3^{ème}, y compris 3PM) Ils sont au format numérique installés sur les tablettes. Les livres et cahiers d'activités seront ajoutés à la facturation.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Les manuels scolaires et cahiers d'activités seront facturés aux élèves du lycée, le montant de la location sera reporté sur la deuxième facture (fin septembre).

CARTE HDF : Elle est à commander pour les élèves de seconde entrant au lycée ; pour le niveau 1^{ière} et terminale, la carte est recreditée automatiquement par l'établissement. Les élèves de 3PM peuvent, s'ils en font la demande, bénéficier dès leur entrée en troisième de la carte Génération Hauts de France. Le crédit de la carte d'un montant de 100€ pour les primo-entrants et de 55€ pour une revalidation permet au bénéficiaire l'achat de livres et de fournitures scolaires auprès des partenaires. Le crédit de la carte sera disponible jusqu'au 14 novembre, passée cette date il sera perdu. L'utilisation du crédit disponible pour la location des manuels scolaires n'est pas possible. Attention, si la carte a été perdue par l'élève, le conseil régional débitera 5€ sur le montant disponible.

V – SPORT

L'Association Sportive propose des activités de sports collectifs et d'athlétisme en sus du temps scolaire, les compétitions se déroulant certains mercredis (un élève inscrit en compétition s'engage à s'y rendre). Se renseigner auprès des enseignants d'EPS. Pour la tenue de sport se reporter aux documents en ligne. Par souci d'hygiène, cette tenue est **EXCLUSIVEMENT** réservée au sport. Pour éviter pertes et vols, nous demandons que toutes les affaires soient marquées au **feutre indélébile**.

VI – REGLEMENT

Il vous est recommandé de lire tout particulièrement les règlements intérieurs qui vous seront diffusés le jour de la rentrée.

VII – CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves **doivent toujours avoir en leur possession la carte personnelle** délivrée en début d'année scolaire. La carte est indispensable aux demi-pensionnaires pour accéder au self et aux externes pour la sortie du midi. La carte est indispensable pour permettre aux élèves en retard d'accéder par badge à l'entrée du 77 rue Charles Lescot. Les élèves de collège doivent se présenter chaque jour dans l'établissement avec leur carnet de correspondance. Le carnet de correspondance est dématérialisé pour les élèves du lycée et 3PM ; il est accessible sur école directe. Les parents sont invités à le vérifier chaque soir. Toute carte endommagée ou perdue devra être remplacée. De plus, tout changement de régime en cours d'année entraînera le remplacement de la carte, moyennant une facturation de 6 €. Il en va de même pour le carnet de correspondance du collège.

VIII – CARACTÈRE PROPRE

Dans le cadre de son projet éducatif, l'établissement propose des activités pastorales de deux natures :

- Activités religieuses : messes, cathéchèse, célébration, etc... Les élèves y participent sur la base d'une démarche volontaire
- Activités de nature culturelle : culture humaine et religieuse, rond-point pastoral, temps-fort. Ces activités sont obligatoires et se font dans le respect des consciences.

IX – DIVERS

Communication avec l'établissement :

L'établissement communique essentiellement par école directe (messenger, facturation, informations, notes et emploi du temps). Les identifiants de connexion seront envoyés aux familles des nouveaux élèves au moment de l'inscription et aux élèves le jour de la rentrée des classes. Les identifiants de connexion restent les mêmes pour les parents qui ont déjà des enfants scolarisés dans l'établissement. Les élèves et les parents sont invités à consulter leur messagerie école directe régulièrement. Pour toute communication des parents avec l'établissement, par téléphone ou école directe, il est demandé aux familles de préciser le nom, le prénom et la classe de l'élève concerné afin d'être orienté vers le bon interlocuteur.

Il est important que les parents utilisent leurs codes « parents », et que les élèves utilisent leurs codes « élève ».

Bourses :

Collège et lycée : À partir de la rentrée 2026-2027, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'étude automatique du droit à bourse. Lors de l'inscription de votre enfant, vous pouvez autoriser l'établissement à vérifier directement votre éligibilité auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en complétant le formulaire de consentement disponible sur le dossier d'inscription école directe. Si vous choisissez cette option, aucune démarche supplémentaire ne sera nécessaire les années suivantes. Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette procédure, vous devrez déposer chaque année une demande de bourse à l'ouverture de la campagne en septembre via le formulaire Cerfa.

Transports :

À la rentrée scolaire 2026, l'inscription au transport scolaire est obligatoire pour tous les élèves qui souhaitent en bénéficier et doit être effectuée sur le site : <https://inscription-mobilites.hautsdefrance.fr>.

Les élèves déjà titulaires d'une carte de transport la conservent pendant toute la durée de leur scolarité.

Les élèves ne disposant pas encore d'une carte de transport la recevront par courrier avant la rentrée scolaire. Pour toute demande effectuée en cours d'année, la carte sera adressée dans un délai de 15 jours.

Portable au collège :

Depuis la rentrée 2024, seuls seront autorisés à entrer au collège, les téléphones sans écran et sans appareil photo, à touches, et permettant uniquement de téléphoner. Bien sûr ceux-ci devront être éteints et rangés quand l'élève est dans l'établissement. En conséquence, l'ensemble des objets connectés (montres, écouteurs sans fil, etc ...) sont également interdits dans l'enceinte de l'établissement.

La direction de l'établissement appliquera une tolérance zéro sur cette règle. Y contrevenir et détenir un téléphone de type smartphone entraînera, de facto, une sanction lourde, pouvant aller jusqu'à la convocation d'un conseil de discipline et le renvoi de l'élève.

DATES A RETENIR

Réunion de présentation de la classe de Sixième (report de la réunion du 25 juin 2026)

Le jeudi 27 août à 17H30

Rencontre des parents avec les équipes pédagogiques :

Classes de 6^{ème} A, B, C, D, E, F mardi 1^{er} septembre à 18 heures.

Classes de 5^{ème} A, B, C, D, E mardi 8 septembre à 18 heures.

Classes de 2^{de} d'enseignement général et professionnelle uniquement et classe de prépa-métiers le lundi 7 septembre à 18 heures.

Classes de premières et terminales générales et technologique, et premières et terminales professionnelles le jeudi 10 septembre à 18h00.

POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE :

I – RENTREE, JOURNEES DIVERSES ET VACANCES SCOLAIRES

RENTREES :

Primaire :

CP au CM2 : le 01/09/2026 à 8h10

Petite Section : le 01/09/2026 de 08h10 à 11h25 (pas classe l'après-midi)

Moyenne section et Grande section : le 01/09/2026 de 13h15 à 16h20 (pas classe le matin)

Collège :

5^o/4^o/3^o/3PM le 01/09/2026 à 8h00

Sixièmes : le 01/09/2026 à 9h00

Lycées:

Le 01/09/2026 à 8h00

Enseignement supérieur :

BTS1 : 01/09/2026 à 10h00

BTS2 : 01/09/2026 à 8h00

Licence, MS1: le 01/09/2026 à 8h30

MS2 : le 03/09/2026 à 8h30

VACANCES SCOLAIRES :

TOUSSAINT : du 16/10/2026 après la classe au 02/11/2026 au matin.
NOEL : du 17/12/2026 après la classe au 04/01/2027 au matin.
HIVER : du 19/02/2027 après la classe au 08/03/2027 au matin.
PRINTEMPS : du 16/04/2027 après la classe au 03/05/2027 au matin.
Ascension : du 04/05/2027 (primaire) du 05/05/2027 (secondaire) après la classe au 10/05/2027 au matin.

Samedi matin travaillés au primaire : le samedi 19 septembre, le samedi 28 novembre, le samedi 09 janvier et le samedi 13 mars.

Journées pédagogiques :

Vendredi 18 décembre 2026 et vendredi 12 mars 2027.
Il n'y aura pas classe pour l'ensemble des élèves à ces dates.

Journée portes ouvertes :

Le samedi 13 mars 2027

Stages troisième générale : du 15 février au 19 février 2027

Stage de seconde générale : deux semaines en juin 2027 (dates à définir)

III- ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

La date de l'assemblée générale de l'A.P.E.L. a été fixée au vendredi 25 septembre 2026 au 15 rue de Cavillé (self du lycée) à 19h00.

Une convocation vous sera transmise en temps utile.

IV - NOUVEAUX ELEVES

Fournir impérativement l'EXEAT remis par l'établissement d'origine précisant le numéro de l'établissement et le numéro d'identifiant de l'élève, le dernier bulletin et l'avis de passage.

Valoriser, encourager pour prendre confiance